



## PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 13 décembre 2022

### **Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, PAILLOUX ; MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, COULON, GUERINET, LAROCHE, PICAULT, POINCLOUX.

**Autres personnalités :** Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret.

### **Absents excusés :**

**Bureau :** Mme LEVY, MM. BARJONET, BRISSON, GAURAT, ROUSSEAU.

**Autres personnalités :** Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, Mme REYT, Conseil régional, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 17 novembre 2022 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossier de demande de financement ;
- Avis sur le projet de SCoT du PETR Pays Loire Beauce ;
- Adhésion au contrat groupe 2023-2026 d'assurances statutaires du CDG 45 ;
- Adhésion à la médecine préventive du CDG 45 ;
- Natura 2000 : poursuite de la démarche ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus et les personnes associées, Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus :

- M. BARJONET donne pouvoir à M. GUERINET,
- M. ROUSSEAU donne pouvoir à M. BOURGEOIS.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

### **Approbation du compte-rendu du Bureau du 17 novembre 2022**

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : accueil de M. LAROCHE, nouveau délégué de la CC Pithiverais Gâtinais, demande d'aide A VOS ID de l'Atelier Numérique du Pithiverais pour le développement du Fablab à Pithiviers, validation de l'accord de partenariat et présentation du calendrier de la démarche LIFE LETsGO4Climate, étude pour la campagne de mesures de reliquats azotés sur cinq aires d'alimentation de captages, coopération LEADER, dont le retour sur l'accueil des délégations espagnole et portugaise et sur le colloque du 25 octobre et groupement de commandes international pour la réalisation d'une vidéo.

N'ayant pas reçu d'observation en amont de la réunion, ni en séance, le projet est soumis au vote.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

Une seule demande est à étudier, dans le cadre de la mesure n° 34, celle de la SCEA Beauvallet pour du matériel agricole.

**- « Acquisition d'une herse étrille et d'un scalpeur à dents ». SCEA Beauvallet.**

La SCEA BEAUVALLET souhaite investir dans un scalpeur et une herse étrille pour le désherbage mécanique. Cette exploitation de grandes cultures située au nord de Pithiviers s'est convertie en agriculture biologique afin d'avoir une production plus respectueuse de l'environnement et atteindre ainsi les objectifs de réduction d'intrants de synthèse.

Depuis quelques années, la réglementation en termes d'utilisation de produits phytosanitaires s'est intensifiée.

Des méthodes alternatives, plus respectueuses de l'environnement, se mettent en place. Parmi elles on retrouve le désherbage mécanique dont la bineuse fait partie.

Ces outils permettent donc :

- De détruire mécaniquement des adventices sans l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- D'éviter les éventuels phénomènes de résistance des adventices aux produits chimiques ;
- De limiter les risques de pollutions des eaux souterraines par des produits chimiques et polluants ;
- Répondre aux cahiers de charges des consommateurs, labels et marchés de vente (BIOLOGIQUE).

Le contexte économique des exploitations agricoles est difficile. Afin de garantir des productions rentables, les agriculteurs cherchent à se diversifier et monter en qualité. Pour la SCEA BEAUVALLET, la conversion en agriculture biologique permet de garantir des productions avec une vraie plus-value. L'investissement dans des outils de dernière génération, respectant la nature et la biodiversité est quelque chose de bénéfique et qui permet de voir dans le long terme.

Pour répondre aux nouvelles normes environnementales, la SCEA BEAUVALLET a opté pour deux outils de désherbage mécanique qui sont un scalpeur et une herse étrille. Ces nouveaux équipements vont permettre de répondre au cahier des charges du BIO et ainsi limiter les phénomènes de lessivages des sols et de pollution par des produits phytosanitaires.

**Coût HT du projet : 51 400,00 €**

**Coût HT éligible : 51 400,00 €**

**Subvention régionale sollicitée : 17 900,00 € (soit 35 % des dépenses retenues, dont 10% de bonification BIO).**

**Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

**Avis sur le projet de SCoT du PETR Pays Loire Beauce**

Mme BEVIERE indique que le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais doit se prononcer sur le projet de SCoT du PETR Pays Loire Beauce, en tant que Personnes Publiques Associées (PPA), quelques communes étant limitrophes aux deux territoires, dans la partie ouest du Pithiverais.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui explique que, globalement, le projet de SCoT ne pose pas de problématique particulière au regard du SCoT du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, d'autant que le Bureau d'études est PIVADIS et que le chef de projet est M. MACKRE, qui ont travaillé sur le projet du Pithiverais.

Il est fait état des quelques particularités du PETR Pays Loire Beauce, qui le distingue du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, notamment la base aérienne de Bricy, le classement UNESCO de la vallée de la Loire, ou la partie Natura 2000 de Sologne.

Ce territoire a dû mettre en œuvre un DAACL (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique).

Par ailleurs, le projet de SCoT favorise l'accueil des habitants vers les pôles structurants, dont Meung/Loire et Beaugency, la préservation des espaces naturels et la biodiversité, le développement économique territorialisé.

Pour ces raisons, il est proposé de donner un avis favorable au projet de SCoT soumis au PETR.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Adhésion au contrat groupe 2023-2026 d'assurances statutaires du CDG 45**

Mme BEVIERE rappelle que le PETR avait adhéré à la convention d'assurances statutaires proposée par le Centre de Gestion du Loiret, et qu'il s'agit aujourd'hui de renouveler le contrat, dans de nouvelles conditions et avec de nouveaux prestataires. C'est la compagnie SIAC/GMF Vie/La Sauvegarde qui a été sélectionnée par le CDG 45.

Il est proposé de retenir la franchise de 15 jours pour les personnels affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, avec un taux respectif de 5,15% et 1,14% pour la maladie ordinaire.

Cette mission d'accompagnement du CDG 45 est financée à hauteur de 0,07% de la masse salariale.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Adhésion à la médecine préventive du CDG 45**

Mme BEVIERE rappelle que le PETR avait également adhéré à la convention pour la médecine préventive proposée par le Centre de Gestion du Loiret.

Il s'agit ici de renouveler cette convention, en deux temps : en premier lieu en mettant fin par avenant à la convention actuelle, puis en signant la nouvelle convention, incluant désormais les obligations liées au RGPD.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Natura 2000 : poursuite de la démarche**

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, Président du COPIL Natura 2000, qui rappelle les échéances à venir quant à la poursuite éventuelle de la maîtrise d'ouvrage par le PETR.

Pour mémoire, le site a été désigné en 2002, le COPIL mis en place en mars 2007. Le DOCOB (Document d'Objectifs) est opérationnel depuis 2009, et l'animation est assurée par le cabinet d'études BIOTOPE depuis cette date.

Les priorités d'actions sont fléchées vers les pelouses calcicoles, dans la mesure où les milieux et zones humides sont traitées par les syndicats de rivière, principalement le SMORE.

Sur les 3 dernières années, le coût moyen de l'animation représente environ 38 600 €/an.

Le changement principal concerne la gestion du programme Natura 2000, assurée par la Région Centre-Val de Loire à partir de 2023, qui succède ainsi à la DREAL.

Le nouveau cadre de financement pour la période 2023-2027 est le suivant : 80% de fonds européens FEADER et 20% de fonds régionaux.

Lors de la réunion qui s'est tenue à la Région le 28 novembre dernier, les collectivités maîtres d'ouvrage ont interrogé les services sur le financement, à la fois pour les prestations d'animation externes mais aussi pour les frais internes aux structures pour le suivi administratif et comptable. A ce stade, les structures porteuses attendent une réponse de la Région sur ce financement.

M. GUERINET propose que le PETR garde la maîtrise d'ouvrage de cette démarche, compte tenu de son intérêt pour le maintien et le développement de la biodiversité locale.

Mme BEVIERE confirme cette proposition, à la condition que le financement soit confirmé, d'autant que les services de l'Etat ont régulièrement fait part de leur satisfaction pour le travail accompli par le PETR. Il serait dommage de mettre fin à ce programme.

**Les membres du Bureau sont favorables pour que le PETR garde la maîtrise d'ouvrage de la démarche Natura 2000.**

Cette décision actée, M. GUERINET indique qu'il s'agira d'organiser, vers le mois de mars ou avril, un nouveau COPIL, sous la Présidence de la Région, pour entériner le transfert (et le maintien) de la compétence au PETR.

La convention cadre, l'élection de la Présidence, l'appel d'offres pour l'animation seront à effectuer dans la foulée.

Mme BESNIER indique que la gestion des fonds européens est maintenant à la charge de la Région. Dans ce cadre les personnels responsables de cette gestion seront désormais des agents régionaux. Leur installation est en cours dans les Maisons de la Région, qui seront être créées prochainement.

## Affaires diverses

- Nouveaux cadres de CRST.

Mme BESNIER indique que les élus régionaux ont souhaité modifier le cadre de contractualisation avec les territoires. Les nouvelles générations de CRST seront juridiquement signées à l'échelle et avec les intercommunalités, et non plus sur les périmètres et avec les Pays et PETR, bien que ces derniers restent signataires des contrats.

La contractualisation se divise en deux temps.

- La convention d'objectifs et de moyens : elle est définie entre le PETR, les communes, l'intercommunalité et la Région, avec, en amont, une large concertation. Le PETR sera à ce niveau le garant de la cohérence territoriale du bassin de vie.

- Le CRST lui-même : le contrat aura une durée de 2 fois 3 ans. Il y aura donc 1 contrat par ECPI. Ce projet devra être construit avec la Conférence des Maires de l'EPCI.

Les enveloppes budgétaires dévolues aux CRST pour tout le territoire régional restent à hauteur de 400 000 000 €.

Les deux axes stratégiques principaux concernent :

- La transition, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique,

- Les services de proximité.

Le dispositif A VOS ID est maintenu, tout en apportant plus de souplesse et d'élargissement dans les conditions d'éligibilité des projets.

Pour le Pithiverais, le changement de modalités devrait s'opérer au moment du bilan à mi-parcours du CRST 2022-2028, soit vers 2025.

La Région a décidé de maintenir son financement pour l'animation du contrat, mais une diminution est à prévoir (de 50 000 € à 35 000 €/an).

M. BRUNEAU demande si le CRST de chaque EPCI pourrait se caler sur le calendrier de conventionnement avec le CD 45.

Mme BESNIER répond qu'il est très difficile de concilier ces deux contrats, car les temporalités ne sont pas toujours les mêmes. Sauf à décaler dans le temps, l'un ou l'autre des contrats.

La question de l'animation et du financement de chacun des CRST restent à définir, contrat par contrat.

- Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC).

Mme BEVIERE indique que les périmètres des Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) de Pithiviers et de Marsainvilliers ont été arrêtés. Pour celui de Pithiviers, seule la partie loirétaine est concernée, dans un premier temps.

Par ailleurs, le PETR reste sans animateur, ce qui a induit le report de l'étude sur les reliquats azotés. Une démarche alternative est cependant en réflexion, avec le Chambre d'agriculture du Loiret et de l'Eure et Loir.

- Prochaine réunion.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 19 janvier, à 18h, dans les locaux du PETR. Attention au changement d'horaire.

Il sera précédé d'un COPIL de la démarche Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), à 16h. Les invitations à cette réunion seront envoyées prochainement.

- Etude sur la restauration collective de la CC Plaine du Nord Loiret.

M. BOURGEOIS indique qu'une première réunion de travail entre la CCPNL et la Chambre d'agriculture a été organisée, pour l'accompagnement à l'introduction de plus de produits locaux dans les marchés publics liés à la restauration collective intercommunale.

Une autre réunion est envisagée, avec le bureau d'études qui avait aidé la CCPNL lors de la phase d'investissement et d'installation de la cantine centrale à Bazoches-les-Gallerandes.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 10h50.

**Monique BEVIERE, Présidente**